

Image not found or type unknown



Succession bien immobilier

Par **Marie1993**, le **04/11/2013** à **18:55**

Bonjour,

Mon père possède un bien immobilier (maison), et j'aimerais savoir comment se passe les droits de succession y compris le prix (calcul pourcentage)sachant que j'ai un frère et que si jamais mon père décède, on pense louer la maison et non la vendre.

Merci d'avance

Par **youris**, le **04/11/2013** à **20:13**

bjr,

cela dépend des dispositions prises par votre père.

de son vivant une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine y compris le dépenser.
les enfants d'un défunt ont un abattement de 100000 € pour les droits de succession, au-delà les frais sont progressifs.

cdt

Par **Marie1993**, le **05/11/2013** à **09:54**

merci de votre réponse. Cordialement